



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 55158

Texte de la question

M. Dominique Tian demande à Mme la ministre de la santé et des sports de bien vouloir lui indiquer si notre pays dispose de masques FFP2 adaptés à la morphologie des enfants.

Texte de la réponse

Le 24 avril 2009, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé une alerte internationale et la France a immédiatement pris des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie grippale de souche A(H1N1) sur la base du plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale ». Un maillage zonal et départemental de stockage et de distribution des masques FFP2 et antiprojections et de médicaments antiviraux a été déployé pour permettre la mise à disposition des stocks nationaux à destination des malades, de leur famille et des professionnels de santé exposés (y compris en outre-mer). Contrairement aux masques FFP2, qui ne sont pas destinés aux malades, le port du masque antiprojections peut être prescrit aux enfants malades. C'est pourquoi le ministère chargé de la santé a demandé à l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) de constituer un stock global de 150 millions de masques chirurgicaux pédiatriques, afin de compléter le dispositif, notamment à l'égard des jeunes enfants âgés de 1 à 12 ans.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55158

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6998

Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11214